

Procès-verbal de la 19^e Assemblée générale

du samedi 7 mai 2022 à 9 h 30, salle paroissiale de la paroisse catholique romaine St. Martin, Martinstrasse 7, Thoune.

Membres du comité présents : Esther Richard (présidente), Beatrice Amrhein, Pascal Flotron, Heidi Haas, Patricia Lehmann, Christian Meier, Markus Rusch, Richard Volz, Elvira Weber; ainsi que Christoph Wagner, représentant permanent des administrateurs de paroisse au sein du comité.

Vérificateurs des comptes présents : Hanspeter Stübi.

Délégués et hôtes présents: selon la liste des présences, il y a 77 représentant-e-s de paroisses, dont 73 ayant droit de vote et qui représentent 74 paroisses. Il y a en outre 6 hôtes et 1 interprète, tous sans droit de vote.

Parmi les hôtes invités, les personnes suivantes nous honorent de leur présence :

- Mme Marie-Louise Beyeler, présidente du Conseil de l'Église nationale catholique romaine,
- Mme la pasteur Judith Pörksen Roder, présidente du Conseil synodal, Mme Renate Grunder, conseillère synodale, et M. Kurt Hofer, chef du secteur Paroisses et formation de l'Église réformée du canton de Berne,
- M. Fridolin Marti, ancien président et membre d'honneur de l'Association des paroisses,
- M. Hansruedi Spichiger, ancien président de l'Association des paroisses,

et dans une fonction spéciale :

- Mme Helene Hochreutener, président de l'Association des paroisses catholiques romaines Oberland, oratrice durant la 2^e partie de l'AG,
- Mme Béatrix Ogi, présidente du Conseil du Syndicat des Paroisses réformées de l'Erguël, oratrice durant la 2^e partie de l'AG,
- M. Roland Perrenoud, membre de l'équipe de vérificateurs,
- M. Max Perrenoud, traducteur pour le français,
- Uschi Stämpfli, secrétaire de l'Association des paroisses.

Les organisations et les personnes suivantes se sont excusées :

- Mme Evi Allemann, conseillère d'État,
- M. David Leutwyler, délégué aux affaires ecclésiastiques et religieuses du canton de Berne,
- M. le pasteur Christoph Schuler, président de la Commission catholique chrétienne,
- M. Michel Conus, président du Parlement de l'Église nationale catholique romaine,
- M. Daniel Bichsel, président de l'Association des communes bernoises,
- M. Beat Heuer, président de l'Association Cadres des communes bernoises, et Mme Monika Gerber, responsable du secrétariat de l'association,
- M. le pasteur Martin Leuenberger, président de la Société pastorale réformée,
- M. le pasteur Christoph Knoch, Communauté de travail des Églises chrétiennes,
- M. Urs Hallauer, président de l'Association Cadres des paroisses bernoises.

Les représentants des médias invités suivants se sont excusés :

- M. Gabriel Berger, rédacteur au Thuner Tagblatt,

- M. Andreas Kruppenacher du Pfarrblatt catholique romain.

Les paroisses suivantes sont représentées par des délégués (selon la liste des présences) :

- Paroisses catholiques chrétiennes :
Berne, Bienne, Saint-Imier, Thoune.
- Paroisses catholiques romaines :
Bienne et environs, Bremgarten Heiligkreuz, Konolfingen, Langenthal, Seeland-Lyss, Saint-Imier, Thoune.
- Paroisses réformées :
Affoltern i.E., Belp-Belpberg-Toffen, Bern Frieden, Bern Gesamtkirchgemeinde, Bern Münster, Bern Nydegg, Bern Paulus, Bleienbach, Blumenstein-Pohlern, Dürrenroth, Ferenbalm, Frauenkappelen, Goldiwil-Schwendibach, Gottstatt Orpund, Grafenried-Fraubrunnen, Gsteig-Interlaken, Hasle b. Burgdorf, Haute-Birse, Heimberg, Heimiswil, Herzogenbuchsee, Ins, Kirchlindach, Kehrsatz, Kirchdorf, Köniz, Lengnau, Linden, Meikirch, Meiringen-Hasliberg-Schattenhalb, Münsingen, Oberbipp, Par8, Pieterlen, Radelfingen, Rapperswil, Reutigen, Roggwil, Rüeggisberg, Schüpfen, Seeberg, Signau, Sonvilier, Steffisburg, Sumiswald, Thun Gesamtkirchgemeinde, Thun-Strättligen, Trachselwald, Trubschachen, Walkringen, Wangen a.d. Aare, Wimmis, Wynigen.

Les paroisses suivantes se sont excusées :

- Paroisses catholiques romaines :
Frutigen, Langnau i.E., Moutier, Münsingen, Oberhasli-Brienz, Utzenstorf.
- Paroisses réformées évangéliques :
Aeschi-Krattigen, Arch-Leuzigen, Barga, Beatenberg, Bern Bethlehem, Bern Matthäus und Bremgarten, Bern Petrus, Bienne paroisse francophone, Büren an der Aare, Burgdorf, Bürglen, Coutelary-Cormoret, Diemtigen, Eggwil, Eriswil, Erlach-Tschugg, Erlenchbach i.S., Frutigen, Gerzensee, Grandval, Grosshöchstetten, Huttwil, Innertkirchen, Jegenstorf-Urtenen, Kiesen-Oppligen-Wichtrach, Kirchberg, Konolfingen, Koppigen, Krauchthal, La Ferrière, Langnau i.E., Laupen, Lauterbrunnen, Leissigen-Därligen, Leuzigen, Limpach, Lützelflüh, Madiswil, Mallerrey-Bevilard, Moutier, Mühleberg, Münchenbuchsee-Moosedorf, Nidau, Ostermundigen, Reichenbach i.S., Ringgenberg, Röthenbach i.E., Rüderswil, Rüggsau, Rütli b. Büren, Saint Imier, Schlosswil-Oberhünigen, Schwarzenburg, Siselen-Finsterhennen, Spiez, Steffisburg, Stettlen, Thun Lerchenfeld, Thun Stadt, Unterseen, Ursenbach, Utzenstorf, Vechigen, Vinelz-Lüscherz, Walperswil-Bühl, Wichtrach-Oppligen-Kiesen, Wohlen, Wyssachen, Zimmerwald, Zollikofen, Zweisimmen.

1. Bienvenue

La présidente, Esther Richard, souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes. Elle exprime sa joie de retrouver autant de monde après deux ans de pandémie. Elle remercie la paroisse catholique romaine de Thoune et celle de St. Martin pour leur hospitalité, et passe le microphone au président du conseil de paroisse, Remo Berlinger.

Remo Berlinger souhaite à son tour la bienvenue à toutes les personnes présentes. Il fournit quelques brèves informations sur la paroisse : elle compte 12 000 membres, 2 pasteurs et couvre 41 communes municipales. Sa situation financière est saine ; ses préoccupations concernent avant tout le domaine du personnel. Il se dit heureux que l'Association des paroisses existe et qu'elle apporte son soutien à ses membres.

Il invite d'ores et déjà tous les participant-e-s à l'apéritif après la réunion.

Esther Richard le remercie pour cette généreuse invitation.

Elle constate que l'année passée aura été, elle aussi, marquée par le covid. Toute planification était difficile. Les autorités et le personnel devaient s'adapter continuellement aux nouvelles restrictions. Elle remercie les paroisses pour les grands efforts qu'elles ont déployés. Un bon service public a été assuré, en dépit de ces difficultés. Il faut néanmoins se poser la question si l'Église a réussi à maintenir sa proximité aux membres et aux citoyens.

Dans ces circonstances particulières, il est plus que jamais essentiel que les Églises accroissent leurs prestations communautaires. Or, les activités étaient plutôt moins nombreuses que d'habitude, car il a fallu en annuler. Le travail bénévole n'a été possible que dans un cadre restreint, de sorte que les prestations enregistrées ont été inférieures aux années normales.

Une chose qui préoccupe le comité, ce sont les divergences qui dégénèrent actuellement en altercations. En quelques mots tapés hâtivement, des offensives, des blessures et des attaques personnelles sont lancées sur le Web. Le comité invite les membres et les Églises à être ceux qui jettent des ponts, à s'engager pour le respect mutuel dans les relations. Le comité désapprouve également que des personnes colportent des messages politiques en faisant croire qu'elles le font au nom de l'Église. Nous devons porter un grand soin au label « Église ». Il ne faut pas s'en servir pour faire passer ses propres opinions.

Enfin, la présidente attire l'attention sur le fait que les membres du Conseil-exécutif et du Grand Conseil récemment élus vont se prononcer sur les moyens financiers dont disposeront les Églises à partir de 2026. Les présidences des Églises nationales, des communautés juives et de l'Association des paroisses s'efforcent de rester en contact avec les politiques par le biais du groupe de travail « Dialogue Église et État ». Tous les groupes du Grand Conseil sont invités à ces réunions. La rencontre organisée en 2021 a montré que cet échange était apprécié, qu'il favorisait la transparence, la proximité et la confiance. Les paroisses peuvent contribuer, elles aussi, à ces bonnes relations, en entretenant des contacts avec les communes municipales et en attirant l'attention sur leurs prestations qui jouent un rôle important pour la collectivité publique.

Suite à ces paroles introductives, la présidente déclare ouverte l'Assemblée générale 2022. Elle indique que la conseillère d'État Evi Allemann s'est excusée, tout comme le responsable du Bureau des affaires ecclésiastiques et religieuses, David Leutwyler.

Elle adresse ses salutations à deux hôtes : Marie-Louise Beyeler, présidente du Conseil de l'Église nationale catholique romaine, et Mme Judith Poerksen Roder, présidente du Conseil synodal réformé. Elle excuse M. Christoph Schuler, président de l'Église catholique chrétienne. Elle salue ensuite la conseillère synodale Renate Grunder ainsi que Kurt Hofer, chef du Secteur Paroisses et formation de l'Église nationale réformée.

Elle souhaite également la bienvenue aux deux oratrices qui interviendront en 2^e partie, Mmes Béatrix Ogi et Helene Hochreutener.

Elle salue également M. Max Perrenoud, traducteur, M. Hanspeter Stübi, vérificateur des comptes, M. Roland Perrenoud, membre de l'équipe de vérificateurs, ainsi que deux anciens présidents Fridolin Marti et Hansruedi Spichiger.

Sont représentées avec droit de vote, 64 paroisses ; 53 réformées, 7 catholiques romaines et 4 catholiques chrétiennes. Leurs noms figurent au procès-verbal, à l'instar de ceux des paroisses excusées.

La présidente constate que l'invitation a été envoyée par écrit, accompagnée de l'ordre du jour, dans les délais prévus par les dispositions statutaires, et que les documents de séance ont été mis à disposition, en français et en allemand, sur le site Web de l'association.

Elle indique qu'aucune proposition écrite n'a été déposée pour l'assemblée de ce jour. Le point 8 de l'ordre du jour sera par conséquent omis.

1. Bienvenue
2. Procès-verbal de la 18^e Assemblée générale du 8 mai 2021
3. Rapport annuel 2021
4. Comptes annuels 2021
 - 4.1 Présentation des comptes annuels
 - 4.2 Rapport des vérificateurs des comptes
 - 4.3 Décision
 - 4.4 Décharge du Comité
5. Budget 2023
 - 5.1 Cotisation de membre
 - 5.2 Décision
6. Élections
 - a) Élection d'un nouveau membre du comité pour remplacer la vice-présidente, Heidi Haas (Thoune), qui a démissionné après de longues années de travail au sein de cet organe.
Proposition : Christoph Wagner, paroisse réformée évangélique de Vechigen.
 - b) Réélection du vérificateur des comptes Markus Stoll
7. Informations
8. Propositions formulées par des membres
9. Divers

Étant donné qu'il y aura des votes et des élections, il faudra éventuellement des scrutateurs. Richard Volz propose M. Hans von Rütte, paroisse réf. de Berne Nydegg, et M. Peter Gast, paroisse réf. de Reutigen. Cette proposition ne soulève pas d'opposition. Les deux scrutateurs sont élus à l'unanimité.

2. Procès-verbal de la 18^e Assemblée générale du 8 mai 2021

Personne ne demande à prendre la parole concernant le procès-verbal. L'approbation est unanime. La présidente déclare que le procès-verbal est approuvé et remercie son rédacteur, Richard Volz, pour ce gros travail.

3. Rapport annuel 2021

La présidente rappelle que le rapport annuel a été publié sur le site Web.

Le vice-président, Markus Rusch, reprend la direction des débats pour l'approbation du rapport annuel. Il donne la parole à l'assemblée afin que des questions puissent être posées.

Aucune question n'est posée.

Le rapport annuel 2021 est approuvé à l'unanimité. Le grand travail fourni par la présidente est honoré par une salve d'applaudissements.

Markus Rusch la remercie pour son grand engagement désintéressé pour l'association.

La présidente remercie ses collègues du comité pour leur engagement au service de l'association et pour la collaboration très conviviale.

4. Comptes annuels 2021

4.1 Présentation des comptes annuels

Le responsable des finances, Christian Meier, fournit des informations concernant les comptes 2021, les qualifiant d'atterrissage pile. Les cotisations des 230 paroisses affiliées ont totalisé des recettes de 34 650,00 CHF. S'ajoutent les recettes de l'activité des vérificateurs de 1304,45 CHF, ce qui donne un total de 35 954,45 CHF.

Les dépenses se sont montées à 26 627,85 CHF pour le secrétariat et les traductions, 7034,40 CHF pour le comité et 2738,40 CHF pour les projets, soit un total des dépenses de 37 296,15 CHF.

Il en résulte un excédent de dépenses de 1341,70 CHF.

L'augmentation des dépenses s'explique surtout par la professionnalisation du secrétariat de l'association et par les coûts occasionnés par la tenue numérique de l'Assemblée générale 2021 en raison du covid-19.

4.2 Rapport des vérificateurs des comptes

Les vérificateurs des comptes, MM. Hanspeter Stübi et Markus Stoll, ont contrôlé les comptes annuels.

Hanspeter Stübi informe l'assemblée au nom des vérificateurs et constate : les comptes sont tenus en bonne et due forme et concordent à 100 % avec les justificatifs. La fortune se monte à 53 542,86 CHF. Il recommande à l'assemblée d'approuver les comptes annuels 2021 et de donner décharge au comité.

Personne ne demande à prendre la parole.

4.3 Décision

Les comptes annuels 2021 sont approuvés à l'unanimité.

4.4 Décharge du comité

Décharge est donnée au comité, à l'unanimité également.

Esther Richard remercie le responsable du secteur des finances, Christina Meier, la secrétaire de l'association, Uschi Stämpfli, ainsi que les vérificateurs pour leur travail soigneux et précis.

5. Budget 2023

5.1 Cotisation de membre

Christian Meier indique que les postes du budget sont plus détaillés pour 2023. Avec des recettes de 36 250 CHF et des dépenses de 41 700 CHF, on escompte un déficit de 5450 CHF, qui s'explique essentiellement par la professionnalisation plus poussée du secrétariat. Le déficit budgétisé sera compensé par la fortune de l'association.

Il informe les délégués présents que le comité prévoit d'augmenter la cotisation de membre pour l'année budgétaire 2024. Il rappelle que la cotisation annuelle est identique pour tous et qu'elle est restée inchangée depuis de longues années. Les principales raisons de cette augmentation sont la professionnalisation du secrétariat ainsi que l'extension constante des prestations en faveur des paroisses.

Christian Gygax, paroisse réf. d'Oberbipp, demande à prendre la parole et indique que les paroisses de l'Église versent une contribution par membre.

Au nom du comité, Christian Meier recommande de maintenir la cotisation à 150 CHF en 2023.

Plus personne ne demande à prendre la parole et la cotisation est approuvée à l'unanimité.

5.2 Décision

Le budget 2023 est approuvé à l'unanimité.

Esther Richard déclare que la cotisation de membre et le budget 2023 sont ainsi approuvés. Elle remercie les délégué-e-s pour leur confiance.

6. **Élections**

6.1 Élection d'un nouveau membre du comité

Heidi Haas, vice-présidente, quitte le comité au bout de 13 ans d'activité au sein de cet organe.

Le comité propose Christoph Wagner comme son remplaçant.

Elvira Weber présente Christoph Wagner. Il participe aux séances du comité depuis plusieurs années, avec voix consultative, à titre de représentant de l'Association des cadres des paroisses bernoises (Verein der bernischen Kirchengemeindegader [BKGK]). De par son activité d'administrateur de paroisse, et précédemment de diacre et de catéchète, il connaît bien le travail dans les paroisses.

Elvira Weber prie les délégué-e-s présents de voter pour Christoph Wagner.

Personne dans l'assemblée ne pose de question et aucune autre candidature n'est proposée.

Christoph Wagner est élu à l'unanimité comme nouveau membre du comité.

Esther Richard exprime sa joie à la perspective de cette nouvelle forme de collaboration avec Christoph Wagner.

Christoph Wagner remercie l'assemblée pour la confiance qu'elle lui a témoignée.

6.2 Réélection du vérificateur des comptes Markus Stoll

Les vérificateurs des comptes sont élus pour une période de deux ans et les statuts prévoient qu'ils peuvent être réélus. Le comité demande à l'assemblée d'élire Markus Stoll pour un nouveau mandat.

Personne dans l'assemblée ne pose de question et aucune autre candidature n'a été proposée.

Markus Stoll est réélu à l'unanimité.

Esther Richard le félicite et se réjouit de poursuivre la collaboration avec lui.

7. **Informations**

7.1 Nouvelles offres de prestations

Markus Rusch résume les résultats de l'enquête concernant le travail du comité et les souhaits exprimés pour de nouveaux champs d'activité. Il y a eu un bon retour et les participants ont loué le travail du comité. Ce dernier a adopté les innovations suivantes sur la base des réponses :

- Soutien pour les questions financières :
Suite à l'introduction du MCH2, le comité propose une première consultation en matière financière. Pour les questions concernant le budget, les comptes ou la planification financière, les paroisses peuvent s'adresser à Christian Meier, membre du comité. Il est un spécialiste confirmé dans le domaine des finances publiques. La première consultation est gratuite.
- Soutien dans le domaine informatique :
Les paroisses de taille petite à moyenne surtout ont exprimé le vœu de bénéficier d'un soutien dans ce domaine. Une première consultation gratuite est donc prévue également pour les questions ayant trait aux logiciels appropriés, aux outils de coopération au sein de l'équipe ou aux offres adéquates pour les sites internet. Pour ces questions, il faut s'adresser à Christoph Wagner, membre du comité fraîchement élu.

Les offres suivantes sont maintenues :

- Première consultation en matière juridique,
- Offre de révision des comptes annuels par l'équipe de vérificateurs des comptes,
- Offres de formation continue.

Rappelons que des guides et informations utiles sont téléchargeables sur notre site internet.

7.2 Notice sur les engagements

Richard Volz indique qu'une notice a été mise en ligne récemment sur le site internet de l'association. Ce document doit apporter une aide lors de l'engagement de personnel par les paroisses. Il explique brièvement comment procéder et contient une liste des principaux règlements dont il faut tenir compte, règlements du canton, des Églises nationales et des associations professionnelles pertinentes. Des liens insérés dans la notice permettent d'accéder directement aux documents cités.

7.3 Obligation de résidence

Richard Volz présente les résultats du sondage concernant l'obligation du logement de fonction. 134 paroisses ont participé. 32,8 % d'entre elles souhaitent maintenir l'actuelle réglementation ; 45,8 % ne souhaitent pas abroger l'obligation, mais l'assouplir (formulation dite « potestative ») ; 22,6 % souhaitent supprimer l'obligation complètement. L'obligation de résidence pose des problèmes aux petites paroisses, où le pourcentage de poste est inférieur à 80 % ainsi qu'à celle qui ont plus de 100 %, mais un maximum de 150 %. Ce sont elles qui s'expriment pour l'abrogation ou une plus grande flexibilité. En revanche, les paroisses qui ont entre 80 et 100 % de poste ne souhaitent absolument pas supprimer l'obligation. Elles sont pour le maintien ou l'assouplissement. Il est frappant de constater que la variante « Assouplissement » a été largement approuvée par les paroisses. Hormis les paroisses qui ont entre 150 et 220 % de poste, cette option recueille 40 % d'approbation, soit autant voire davantage que la réglementation actuelle.

Des réponses aux autres questions, il ressort que 12,9 % des paroisses rencontrent des problèmes financiers en raison de l'obligation de résidence. Par ailleurs, une majorité des paroisses sont favorables à une réglementation concernant la présence sur place lorsque le/la pasteur-e n'utilise pas le logement de fonction. En outre, une majorité de plus de 60 % souhaite que l'Association des paroisses et l'Église nationale réformée interviennent auprès du canton pour une libération de l'obligation de paiement ultérieure, si la cure est affectée à un autre usage public.

Richard Volz remercie les nombreuses paroisses qui ont pris le temps de remplir ce questionnaire et qui ont eu la patience d'attendre une évaluation pertinente des réponses. Il remercie également l'Église nationale réformée d'avoir accepté d'intégrer au fur et à mesure les résultats dans les délibérations en cours sur la future réglementation. Le message-clé du comité était le suivant : il faut une réglementation qui ne complique pas l'engagement d'un-e

pasteur-e aux petites paroisses.

Le rapport d'évaluation est téléchargeable sur le site internet de l'association, en français et en allemand.

7.4 Adaptation du règlement sur les indemnités

Pascal Flotron indique que l'article 7 du règlement sur les indemnités (Spesenreglement, en allemand seulement) régit désormais aussi les indemnités versées à l'équipe de vérificateurs des comptes. On s'est accordé de reprendre la réglementation générale applicable aux mandats de révision. Cela signifie que le temps de déplacement peut être compté comme temps de travail.

Par ailleurs, au vu de la charge de travail toujours croissante, l'indemnité pour la présidence et pour le secrétariat du comité a été complétée d'un forfait annuel de respectivement 2000 CHF et 1000 CHF.

7.5 Offres de formation continue

Beatrice Amrhein informe au sujet de la coopération avec le Bildungszentrum für Wirtschaft und Dienstleistung (bwd) pour l'organisation de cours :

La 5^e édition de la formation pour le personnel des secrétariats commencera en mai prochain. Des cours en matière financière sont en préparation. Ils auront pour thèmes « Les paroisses et ce cher argent » et « La planification financière de la paroisse dans la pratique ». Le premier portera sur les questions financières qui se posent d'une manière générale dans les paroisses. Le second concernera plus concrètement l'établissement pratique d'un plan financier, avec un soutien professionnel. Les deux cours s'adressent aux autorités et aux collaboratrices et collaborateurs. Pour de plus amples informations, consulter le site internet du bwd (en allemand).

Beatrice Amrhein attire en outre l'attention sur la plateforme d'information et d'échange de l'Église nationale réf. év. « Sekretariatsforum », qui se tiendra le 14 septembre 2022.

8. Propositions formulées par des membres

Aucune proposition n'a été déposée.

9. Divers

Mme Judith Pörksen Roder, présidente du Conseil synodal de l'Église nationale réf. év. prend brièvement position au sujet de la présentation des résultats de l'enquête sur l'obligation de résidence :

Le Conseil synodal a institué, en septembre 2020, un groupe de travail chargé d'élaborer une proposition sur le futur aménagement de l'obligation du logement de fonction. Elle remercie l'association pour l'enquête qu'elle a menée auprès de ses membres et de la précieuse évaluation des résultats. Elle indique que les délibérations dans les conférences pastorales allaient dans le même sens. Elle reste d'avis que la présence sur place du/de la pasteur-e est importante, mais voit aussi que cela peut poser des problèmes pour l'engagement de personnel. Le vœu est par conséquent de maintenir le principe. Avant l'entrée en vigueur d'une nouvelle réglementation, il y aura une information à l'occasion du Synode.

Esther Richard remercie Heidi Haas pour son grand et infatigable engagement pour l'Association des paroisses. Elle avait été élue au comité le 16 mai 2009. Pendant 13 ans, elle se sera engagée cœur et âme, et avec un trésor de connaissances, pour les préoccupations des paroisses. Ses thèmes centraux étaient les paroisses et le domaine du personnel.

Un grand merci est adressé également à sa sœur Vreni Haas, qui a régulièrement soutenu l'association par de petits services.

Sandra Meister, paroisse réf. de Kirchdorf, indique qu'ils ont rénové la cure pour un montant de 1,4 million de francs. La location en vertu de l'obligation de résidence engendre un déficit mensuel de 300 francs pour la paroisse. Cette charge permanente dépasse les capacités de la paroisse. Elle demande un soutien afin que le canton formule des exigences moins pesantes.

Esther Richard évoque la guerre en Ukraine et dit que le comité compatit avec consternation à la souffrance de la population. Elle est contente de l'engagement des Églises nationales, qui permet aux paroisses d'accéder aux informations sur la manière d'apporter une aide concrète sur place. Si d'aucuns souhaitaient un engagement de la part de l'Association des paroisses, il faudrait s'adresser au comité.

Esther Richard indique que le comité doit trouver un-e remplaçant-e pour son poste de secrétaire. Si quelqu'un connaît une personne potentiellement intéressée, elle serait reconnaissante qu'on l'en informe.

Enfin, Esther Richard remercie une fois encore la paroisse catholique romaine et son président Remo Berlinger pour l'hospitalité et l'invitation à l'apéritif ; elle exprime également sa gratitude à Martin Tanast pour la préparation des locaux et son soutien, ainsi qu'à l'équipe qui va servir l'apéro. Elle adresse un chaleureux merci à Max Perrenoud pour l'interprétation simultanée sur place. Et finalement, elle remercie également toute l'équipe administrative de l'association : Uschi Stämpfli, secrétariat de l'association, Roman Koch, Webmestre, et Mona El Baradie, traduction.

Worb, le 2 juillet 2022

La présidente

Le secrétaire

Esther Richard

Richard Volz